



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2023-123

PUBLIÉ LE 2 MAI 2023

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /**

R24-2023-04-27-00001 - ARRETE 2023-SPE-0032 portant caducité de la licence d'une officine de pharmacie sise à CHAUMONT SUR THARONNE (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2023-04-27-00001

ARRETE 2023-SPE-0032 portant caducité de la  
licence d'une officine de pharmacie sise à  
CHAUMONT SUR THARONNE

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE 2023 – SPE - 0032  
portant caducité de la licence  
d'une officine de pharmacie  
sise à CHAUMONT SUR THARONNE

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

**VU** le Code de la Santé Publique, et notamment le Chapitre V « pharmacie d'officine » du Titre II du livre 1<sup>er</sup> de la cinquième partie ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret du 11 janvier 2023 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

**VU** la décision de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire portant délégation de signature n° 2023-DG-DS-0002 du 18 avril 2023 ;

**VU** l'arrêté préfectoral de Loir-et-Cher en date du 18 avril 1984 autorisant la création d'une officine de pharmacie sise 7 Place Robert Mottu à CHAUMONT SUR THARONNE sous le numéro de licence 135 ;

**VU** l'arrêté préfectoral de Loir-et-Cher n° 2008-161-21 en date du 9 juin 2008 portant sur la déclaration d'exploitation n° 417 de l'officine sise à 7 Place Robert Mottu à CHAUMONT SUR THARONNE par la SELARL Pharmacie Jacques Bardon représentée par Monsieur BARDON Jacques associé unique – pharmacien titulaire ;

**VU** l'avis en date du 9 février 2023 de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire dans le cadre de l'article L 5125-5-1 du code de la santé publique ;

**VU** le courrier en date du 25 avril 2023 réceptionné par voie électronique le même jour de la SELARL Pharmacie Jacques Bardon représentée par Monsieur BARDON Jacques, déclarant la restitution de la licence de son officine de pharmacie à compter du 30 avril 2023 à minuit ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : A compter du 30 avril 2023 à minuit, il sera constaté la caducité de la licence délivrée sous le numéro 41#000135 pour l'exploitation de l'officine de pharmacie sise 7 Place Robert Mottu – 41600 CHAUMONT SUR THARONNE.

ARTICLE 2 : A compter du 30 avril 2023 à minuit, l'arrêté préfectoral de Loir-et-Cher en date du 18 avril 1984 accordant ladite licence sera abrogé.

ARTICLE 3 : La licence devra être remise au Directeur Général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai légal de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire : Cité Coligny – 131 rue du faubourg Bannier – BP 74409 – 45044 Orléans Cedex 1 ;
- soit d'un recours contentieux selon toutes voies de procédure devant le Tribunal Administratif d'Orléans : 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et sera notifié à la SELARL Pharmacie Jacques Bardon représentée par Monsieur BARDON Jacques – pharmacien titulaire.

Fait à Orléans, le 27 avril 2023  
Pour le Directeur général  
Le Directeur général adjoint,  
Signé : Dr Olivier OBRECHT